
 Rapport de la Commission intercommunale de gestion chargée
de l'examen du budget de la CIEHL pour l'exercice 2018

Mesdames et Messieurs les Présidents,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Les représentants des Conseils communaux mentionnés ci-dessous ont examiné avec attention, le 25 octobre 2017 à St-Légier-la Chiésaz, le budget 2018 de la CIEHL.

La Commission était composée de :

<u>Présents</u> :	Blonay	M.	Egger	Thérèse	
	Chardonne	M.	Tribolet	Pierre-Yves	
	Corseaux	M.	Da Costa Silva	Vitor	
		Mme	Fonjallaz	Nathalie	
	Corsier	M.	Dufour	François	
		Mme	Dutoit	Lydia	
	Jongny	M.	Rouffaer	Bernard Antoine	
		M.	Figliola	Massimiliano	(suppléant)
	Montreux	M.	Hess	Yanick	
		M.	Imhof	Alain	
	Saint-Légier	M.	Rapin	Roland	
		Mme	Yoakim	Pascale	
		M.	Giger	Thomas	(suppléant)
	La Tour-de-Peilz	Mme	Dubuis	Nathalie	
	Vevey	M.	Schuseil	Peter	
		Mme	Lopez	Elodie	(suppléante)
	Veytaux	M.	Mason	Pascal	
		Mme	Armstrong	Karen	(suppléante)
<u>Excusés</u> :	Blonay	M.	Belotti	Romain	
		M.	Cuche	Erwan	(suppléant)
	Chardonne	M.	Marmy	Baptiste	
		M.	Mouron	Jean-Philippe	(suppléant)
	Corseaux	M.	Büchi	Lionel	(suppléant)
	Corsier	Mme	Martins Alves Ribeiro	Jessica	(suppléante)
	Jongny	M.	Brauchli	Pascal	
	Montreux	Mme	Lauber Fürst	Susanne	(suppléante)
	Saint-Légier	Mme	Kohli	Catalina	(suppléante)
	La Tour-de-Peilz	M.	Vaucoret	Dominique	
		M.	Ziehli	Yohan	(suppléant)
	Vevey	M.	Stübi	Antoine	
	Veytaux	Mme	Welle Siegler	Suzanne	

ORDRE DU JOUR

1. Accueil
 2. Liste de présences
 3. Présentation
 4. Budget 2018 et préavis type
 5. Divers
 6. Prochaine séance
-

1. ACCUEIL

M. Alain Bovay, syndic de St-Légier et président du Conseil administratif de la CIEHL accueille l'assemblée et lui souhaite la bienvenue à St-Légier. Il salue la présence de Mme Colette Rossier, cheffe du service des affaires intercommunales qui se tient à disposition de l'assemblée pour répondre aux questions. Il rappelle que l'usage établi depuis plusieurs années veut que la présidence et le secrétariat de la commission soient assumés par les délégués de la commune dont le syndic préside le Conseil administratif de la CIEHL. Il passe donc la parole aux commissaires de St-Légier - La Chiésaz.

M. Roland Rapin annonce qu'il présidera cette séance et que Mme Pascale Yoakim assumera la tâche de secrétaire. Leurs rôles seront inversés lors de la séance de l'examen des comptes 2017 qui aura lieu au printemps 2018.

2. LISTE DE PRÉSENCES

M. Rapin procède à l'appel et propose de suivre l'ordre du jour tel qu'il a été transmis à la commission.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité et est suivi tel que proposé.

3. PRÉSENTATION

Monsieur Bovay rappelle les points principaux du préavis.

Espace régional des pléiades

Des précisions sont apportées sur le suivi des travaux de l'Espace régional des Pléiades (ERP) qui devraient prendre fin avant les fêtes de fin d'année sauf report de dernière minute. La gestion de l'exploitation de l'ERP a été confiée à Monsieur Ruben Weber, jeune exploitant, qui a toutes les compétences professionnelles requises.

Le projet n'a pas subi de blocage financier malgré la difficulté de l'établissement d'un budget basé pour une bonne partie sur des fonds privés. Le montant de la contribution de Fr. 600'000.- alloué par la CIEHL devrait ainsi être versé d'ici la fin de l'année 2017 et c'est pour cela qu'il ne figure pas dans le budget de 2018.

Monsieur Bovay conclut en remerciant les dix Communes qui ont soutenu financièrement ce projet.

La discussion est alors engagée.

4. BUDGET 2018 ET PRÉAVIS TYPE

Compétence de la Commission intercommunale de gestion

Suite à plusieurs questions et remarques des représentants communaux faites en séance concernant les tâches de la commission et de sa compétence, les points suivants ont été précisés.

La commission intercommunale de gestion qui statue aujourd'hui a pour fonction d'examiner et de rapporter sur les comptes et le budget proposés par la CIEHL et les municipalités. C'est sur la base du présent rapport que le budget 2018 pourra être adopté par les conseils communaux des dix communes.

La commission de gestion n'a pas pour tâche de rapporter sur les préavis spécifiques de la CIEHL concernant les projets concrets d'intérêt régional soumis aux conseils communaux en vue de leur subventionnement. Cette fonction relève de la compétence des commissions ad hoc nommées par les conseils communaux.

Ce sont les Municipalités, à travers leur représentant au conseil administratif de la CIEHL, qui peuvent déposer une demande de subventionnement pour un projet. La participation financière de la CIEHL est examinée par le Conseil administratif et soumise aux Municipalités. Les conseils communaux, sur la base des rapports des commissions ad hoc, se prononcent ensuite sur la reconnaissance de l'intérêt public régional du projet.

En réponse à la discussion relative à l'impact intercommunal possible sur des projets, tel celui du futur parking de la place du marché de Vevey cité comme exemple, il s'avère que la CIEHL ne peut intervenir en amont d'une identification de projet qui reste de la prérogative des communes, seules compétentes dans la gestion de leur territoire.

Contribution financière des communes

La proposition d'augmentation de la contribution des communes de Fr. 5.- à Fr. 10.- par habitant, telle que proposée par le Conseil administratif de la CIEHL, n'a pas obtenu l'accord unanime des dix Municipalités. Monsieur Bovay l'explique en évoquant les difficultés budgétaires que rencontrent certaines communes.

En se référant aux investissements conséquents qui seront nécessaires aux futurs projets à venir, telle la rénovation du 2m2c, un représentant de la commune de Montreux demande s'il serait possible de faire un amendement au rapport avec comme requête l'augmentation à Fr. 10.- de la contribution.

Il est précisé que, même si dans la pratique la commission de gestion traite du budget et des comptes, de fait la convention prévoit que la cogest assure le contrôle de gestion. Rien n'est spécifié sur le budget, d'où un certain flou quant à la possibilité de poser un amendement par la cogest. Ceci étant, il est toujours possible d'intégrer un vœu au rapport de la cogest. Cela s'est fait par le passé dans le cadre du FCR et les municipalités l'ont pris en considération.

Néanmoins, Monsieur Bovay et Madame Rossier assurent que la discussion sur l'augmentation de la participation communale ne s'arrête pas là et qu'elle sera reprise lors de l'établissement du budget 2019.

Ils rappellent tous deux que les municipalités sont pleinement conscientes de l'enjeu régional que représentent des projets comme le 2m2c, mais aussi ceux relatifs aux sports ou à la problématique du stationnement dont les études figurent par ailleurs au budget 2018. Le subventionnement de ces projets d'intérêt régional nécessitera des moyens importants. Certains chiffres sont articulés en séance sous toutes réserves.

En conclusion, il est pris acte que le budget est établi sur une part de cotisation fixée à Fr. 5.- par habitant.

La demande d'inscrire un amendement est retirée et la proposition d'exprimer un vœu en lieu et place d'un amendement n'est pas retenue.

Charges

Une discussion a lieu sur les montants prévisionnels figurant dans le tableau du budget pour le suivi des travaux transports-urbanisation.

En réponse aux réflexions sur les dépenses futures et passées, les points suivants ont été précisés :

- Si certaines études ont bien commencé en 2012, chaque budget fixe un estimatif sur l'année à venir en fonction des vérifications techniques nécessaires à l'avancement des réflexions. Des experts métiers sont mandatés en ce sens.
- Lorsqu'un budget estimé n'est pas utilisé, il est « gommé » du prochain budget, ce qui est le cas pour les Fr. 50'000.- relatifs à l'éventuelle étude mobilité à initier qui avaient été portés au budget 2017 et qui n'ont à ce jour pas été utilisés. Ceci pourra se vérifier dans les comptes 2017. A cet égard, Madame Rossier rappelle que toutes les pièces comptables sont disponibles lors de la séance cogest sur les comptes ou auprès du Service des finances de la ville de Vevey pour toute vérification jugée nécessaire.
- Le budget de Fr. 100'000.- reste un estimatif pour les études nécessaires à la recherche d'uniformisation de la problématique du stationnement à l'échelle des dix communes. Il doit permettre notamment l'établissement de contrôles techniques qui serviront de support aux dites études. L'idée est de mandater un bureau spécialisé pour identifier la traçabilité des usagers, les flux de trafic, etc. C'est une prévision qui sera vérifiée en cours d'année selon l'avancement des travaux.
- Sur la remarque relative à l'aboutissement concret des travaux, Madame Rossier précise, que c'est bien ce type d'études qui permet d'aboutir à des projets concrets tel le développement du réseau des transports publics avec par exemple la mise en service de la ligne du bus n° 215.

Vote

A l'issue de la discussion, le président passe au vote.

Le budget 2018 de la CIEHL est accepté à l'unanimité par l'assemblée.

5. DIVERS

Ce point n'a pas fait l'objet de remarque.

6. PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance de la commission intercommunale de gestion relative à l'examen des comptes 2017 aura lieu **le jeudi 26 avril 2018, à 19h00, à St-Légier-la Chiésaz**

CONCLUSIONS

En conclusion, c'est à l'unanimité que la Commission intercommunale de gestion de la CIEHL vous propose, Mesdames et Messieurs les Présidents, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'adopter le budget 2018 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman.

Au nom de la Commission intercommunale de gestion de la CIEHL

Le président,

Roland Rapin

La rapporteuse,

Pascale Yoakim

Fait à St-Légier-la Chiésaz, le

Annexe : budget 2018

**COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE D'EQUIPEMENTS
DU HAUT-LEMAN (CIEHL)**

BUDGET 2018

REVENUS			
Participation des communes membres (fr. 5.-- par habitant)			
	<i>nb d'hab.</i>		
- Blonay	6'116	30'580	
- Chardonne	2'916	14'580	
- Corseaux	2'212	11'060	
- Corsier-sur-Vevey	3'403	17'015	
- Jongny	1'488	7'440	
- Montreux	26'402	132'010	
- Saint-Légier-La Chiésaz	5'130	25'650	
- La Tour-de-Peilz	11'637	58'185	
- Vevey	19'605	98'025	
- Veytaux	850	4'250	
(état au 31.12.2016)	<u>79'759</u>	<u>398'795</u>	398'795
Intérêts sur placements et comptes d'épargne			200
TOTAL DES REVENUS			398'995

CHARGES		
Suite travaux transports-urbanisation		147'000
- Mandat coordination générale Rivelac		7'000
- Mandat appui et coordination Riviera (CORAT)		40'000
- Etudes relatives à la problématique du stationnement*		100'000
Frais bancaires		100
Frais d'administration de la CIEHL (montant forfaitaire)		13'000
TOTAL DES CHARGES		160'100

Résultat prévisible de l'exercice	238'895
--	----------------

CAPITAL	
Capital prévisible au 01.01.2018	2'215'000
Excédent de recettes de l'exercice 2018	238'895
Capital prévisible au 31.12.2018	2'453'895

* à préciser dans le cadre de la CORAT